



## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 AVRIL 2026 à 20h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 28 mars 2026

Affichage sur le site internet de la mairie : le 4 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

#### **Présents :**

1. Ludovic GORINE,
2. Michaël MIESZCZAK,
3. Dominique TURPIN,
4. Clotilde DIDOMENICO,
5. Mohamed SAMI,
6. Frédérique CAMOIT,
7. Aude VAN EECKHOUT,

#### **Présents (suite) :**

8. Virginie DE AZEVEDO,
9. Sylvie GUTIERREZ,
10. Loïc DUCLERCQ,
11. Philippe GAUDEL
12. Jérémie TROUILLET
13. Rosalie TAUATITI,

### **Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents** : Paulo LIMA, *arrivé avant le vote pour le SIRS (21h20)* et Philippe MONOT

### **Désignation du secrétaire de séance : Aude VAN EECKHOUT**

Le quorum étant atteint la séance peut valablement se tenir.

***Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance précédente du 20 mars 2026 sans observation.***

1. Mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée avoir reçu les démissions de :

- M. DUCLERCQ Christophe,
- Mme RIBIERRE Dominique et
- M. PIOCELLE Philippe,  
*reçues le 17 mars 2026*
- Mme RICOUL Paméla et M. ALLIAUME Romain,  
*reçues le 19 mars 2026*
- Mme DARTUIS Nathalie, *reçue le 27 mars 2026*

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, pour les élections au scrutin de liste, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant.

En conséquence Madame TAUATITI Rosalie a été installée le 20 mars 2026. Afin de compléter les sièges vacants, sont appelés à siéger :

1. M. TROUILLET Jérémie
2. M. GAUDEL Philippe

Le conseil prend acte de leur installation et arrête le nouveau tableau du Conseil Municipal ainsi complet.

***Délibération n° 17-26 – Adoptée à l'unanimité***

## 2. Élection des délégués dans les organismes extérieurs

Pour chacune de ces instances, le rôle du **titulaire** est de siéger et de voter lors des assemblées. Le **suppléant** ne prend part au vote et n'assiste aux séances que si le titulaire est empêché.

Les membres suivants ont été désignés pour représenter la commune :

- **ADICO** (Association de conseil en informatique pour les collectivités. Elle accompagne la commune dans sa transition numérique, la protection des données (RGPD) et l'équipement informatique).

Sont élus : Mohamed SAMI (titulaire) et Michaël MIESZCZAK (suppléant).

*Délibération n° 18-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **Centre de Gestion (CDG 60)** : Établissement public local à caractère administratif qui exerce, à une échelle départementale, différentes missions relatives à la gestion du personnel des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin d'accompagner ces derniers au quotidien. Il constitue un tiers de confiance et l'interlocuteur privilégié en ce domaine. Il relève, comme les collectivités et établissements publics locaux, de la Fonction Publique Territoriale.

Sont élus : Michaël MIESZCZAK (titulaire) et Ludovic GORINE (suppléant).

*Délibération n° 19-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**. Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi du 28 décembre 2019, cette commission est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Il souligne que la municipalité doit fournir 24 noms de contribuables pouvant être appelés à siéger à cette réunion. Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Oise désignera 12 personnes pour siéger à cette commission.

*Délibération n° 20-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **Désignation du représentant du Secteur Local d'Énergie (SLE) THELLOISE du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60).**

Conformément aux statuts du SE60, afin d'éviter un comité pléthorique, la représentation des 442 communes membres au Comité syndical (assemblée délibérante du SE 60) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE).

Ainsi la municipalité doit désigner un représentant.

Le Conseil Municipal désigne en qualité de représentante pour siéger au sein du Secteur Local d'Énergie SLE THELLOISE : Madame Dominique TURPIN

*Délibération n° 21-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **SMEPS (Syndicat Mixte d'Eaux Potables des Sablons)** : Responsable de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que de la protection des ressources en eau.

Sont élus : Ludovic GORINE, Philippe MONOT (titulaires) et GAUDEL Philippe (suppléant).

*Délibération n° 22-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)** : est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, dont le rôle est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental.

Sont élus : Michaël MIESZCZAK (titulaire) et Philippe GAUDEL (suppléant).

*Délibération n° 23-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **INGE'OISE** : Agence technique départementale qui apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage (ingénierie juridique, financière ou technique) pour les projets de travaux de la commune.

Sont élus : Ludovic GORINE (titulaire) et Michaël MIESZCZAK (suppléant).

*Délibération n° 24-26 – Adoptée à l'unanimité*

La commune entretient des relations suivies avec le tissu associatif local, et plus particulièrement avec les associations **ADLT** (association locale chargée des fêtes et animations du village depuis de nombreuses années.), **Vieille Alliance** (association locale d'échange avec l'Ecosse. Située à la Drenne, elle propose des animations et des voyages ainsi que des échanges franco-écossais) et le **Comité des Fêtes** (Structure associative locale soutenue par la Mairie pour l'organisation des animations), lesquelles peuvent bénéficier de subventions municipales pour le financement de leurs activités.

Conformément aux statuts de ces associations et afin d'assurer un suivi cohérent de l'utilisation des fonds publics ainsi qu'une bonne coordination entre la municipalité et les projets associatifs, il convient de désigner des représentants élus pour siéger au sein de leurs instances dirigeantes (Conseil d'Administration ou Assemblée Générale).

Il est précisé que les représentants ainsi désignés ont pour mission de faire le lien entre la collectivité et l'association, tout en veillant à ne pas prendre part aux votes concernant l'attribution des subventions à ces mêmes structures lors des séances du Conseil Municipal, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts ou de "gestion de fait".

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les élus suivants pour représenter la commune au sein des associations mentionnées :*

**ADLT** sont désignés Ludovic GORINE (titulaire) et Michaël MIESZCZAK (suppléant).

**COMITE DES FETES** sont désignés Mohamed SAMI et Rosalie TAUATITI (titulaires) et Virginie DE AZEVEDO (suppléante).

**VIEILLE ALLIANCE** sont titulaires : Ludovic GORINE, Mohamed SAMI, Frédérique CAMOIT, et suppléantes : Aude VAN EECKHOUT et Dominique TURPIN

***Délibération n° 25-26 – Adoptée à l'unanimité***

- **Conseil d'École** : Instance où les élus siègent aux côtés des enseignants et des parents d'élèves pour voter le règlement intérieur et discuter de la vie de l'école (cantine, périscolaire, travaux).  
Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R. 411-1 du Code de l'Éducation, le Conseil d'École est composé notamment d'un représentant de la municipalité par école. Monsieur le Maire est titulaire de droit. Sont désignés Clotilde DIDOMENICO (titulaire) et Mohamed SAMI (suppléant).

***Délibération n° 26-26 – Adoptée à l'unanimité***

- **Correspondant Défense** : Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres de son Conseil Municipal, un « Correspondant Défense » pour être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et sensibiliser les citoyens aux questions de défense et de mémoire (cérémonies patriotiques).

Le Maire propose la candidature de **M. SAMI Mohamed** pour remplir cette fonction.

- ***Délibération n° 27-26 – Adoptée à l'unanimité***

*21h20 : Arrivée de Monsieur LIMA – Le nombre de conseillers présents est de 14.*

- **S.I.R.S. : Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire** : Gère en commun avec la Drenne les moyens matériels de l'école (transport scolaire, personnel non-enseignant).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gouvernance actuelle du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (SIRS) Le Coudray - La Drenne est régie par des statuts datés du 30 mars 2017.

Ces statuts prévoient une répartition des sièges au comité syndical de 9 délégués pour la commune de La Drenne (au titre de ses anciennes communes constituantes) et de 3 délégués pour la commune du Coudray-sur-Thelle.

Le Maire souligne que cette organisation, issue de la fusion des communes de La Drenne, crée aujourd'hui un déséquilibre de représentation majeur entre les deux membres du syndicat.

Cette situation ne reflète plus la réalité institutionnelle actuelle, La Drenne formant désormais une seule et même entité juridique.

Afin de garantir une gestion paritaire, démocratique et équitable des affaires scolaires, il convient de solliciter une révision des statuts auprès du comité syndical et du Préfet de l'Oise.

***Délibération n° 28-26 – Adoptée à l'unanimité***

Le Conseil Municipal souhaite désigner 6 titulaires et 3 suppléants. Néanmoins cette solution ne correspond pas aux statuts et sera invalidé par la Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Aussi, en attendant la modification des statuts, **il est décidé** de procéder à la désignation des membres avant le 17 avril 2026 ; désigne en qualité de délégués titulaires représentant la commune au SIRS :

Ludovic GORINE, Clotilde DIDOMENICO et Michaël MIESZCZAK (titulaires) et

Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ, Jérémie TROUILLET et Rosalie TAUATITI (suppléants).

***Délibération n° 29-26 – Adoptée à l'unanimité***

*Les commissions relatives à la Communauté de communes Thelloise sont reportées après le vote du conseil Communautaire du 23 avril 2026.*

**3. Création et composition des commissions communales**

Le Conseil Municipal a procédé à la création et à la désignation des membres pour plusieurs commissions permanentes :

- **Accessibilité, Bâtiments et Voirie** : Dominique TURPIN, Aude VAN EECKHOUT, Paulo LIMA, Loïc DUCLERCQ, Philippe MONOT.

***Délibération n° 30-26 – Adoptée à l'unanimité***

- **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** : Le maire est président de cette commission.

Titulaires: Mohamed SAMI, Philippe MONOT et Jérémie TROUILLET

Suppléants : Dominique TURPIN, Michaël MIESZCZAK et Clotilde DIDOMENICO.

***Délibération n° 31-26 – Adoptée à l'unanimité***

- **Finances et Budget** : 5 titulaires (Dominique TURPIN, Michaël MIESZCZAK, Mohamed SAMI, Clotilde DIDOMENICO, Aude VAN EECKHOUT) et 2 suppléants (Frédérique CAMOIT, Jérémie TROUILLET).

***Délibération n° 32-26 – Adoptée à l'unanimité***

- **Communication et Information** : L'ensemble du conseil siège dans cette commission.  
Responsables : Virginie DE AZEVEDO et Rosalie TAUATITI.

*Délibération n° 33-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **Urbanisme et PLU** : Michaël MIESZCZAK, Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ, Frédérique CAMOIT, Dominique TURPIN, Philippe GAUDEL.

*Délibération n° 34-26 – Adoptée à l'unanimité*

- **Sécurité et Défense Incendie** : Mohamed SAMI, Loïc DUCLERCQ, Jérémie TROUILLET (titulaires) et Paulo LIMA, Virginie DE AZEVEDO (suppléants).

*Délibération n° 35-26 – Adoptée à l'unanimité*

#### 4. Autres délibérations

- **Dispositif de signalement** : Nomination comme référentes pour le dispositif de signalement des actes de violence et de harcèlement en lien avec le CDG 60.

Mesdames Aude VAN EECKHOUT et Clotilde DIDOMENICO

*Délibération n° 36-26 – Adoptée à l'unanimité*

#### QUESTIONS DIVERSES

Le Maire aborde les points suivants:

- **Organisation des fêtes de Pâques**

Il rappelle que le spectacle participatif avec la troupe « **L'Embardée** » est organisé le samedi 25 avril 2026.

- **Prochain "Café Citoyen"**.

Monsieur le Maire rappelle la prochaine rencontre mensuelle se tiendra chaque **premier samedi du mois, de 9h00 à 12h00**, dans la petite salle communale. Premier rendez-vous **samedi 2 mai 2026** afin de favoriser la proximité et le dialogue avec les habitants.

- **Préparation de la cérémonie du 8 mai 2026.**

La présence de tous les membres du Conseil Municipal est vivement souhaitée.

**Enfin, Monsieur MIESZCZAK informe le conseil de la création de groupes WhatsApp pour une diffusion rapide de toutes les commissions auprès des conseillers municipaux.**

- **Diffusion de la vidéo « Villes et Villages de l'Oise : Le Coudray-Sur-Thelle »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la vidéo consacrée à la commune, réalisée par Monsieur Martigny Daniel dans le cadre de sa série « Villes et Villages de l'Oise ». Ce dernier avait été reçu en mairie pour préparer ce reportage qui met en valeur le patrimoine et l'histoire du village. La vidéo est consultable par tous sur YouTube à l'adresse suivante : <https://youtu.be/kKd6I0zRgN4>.

Intervention de Monsieur GAUDEL au sujet de l'assainissement. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas compétente et que les insistances de ce type sont inutiles et proscrites car l'assainissement date de 2006.

Monsieur SAMI interpelle sur le droit à l'image. Une photo ayant été reprise sur un courrier et diffusée. Si les élus sont par principe des personnes publiques, la photographie d'un agent municipal ne peut être diffusée sans son accord.

Monsieur GAUDEL s'interroge sur le déboisement qui a lieu en bas de la rue du Puits. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé. Toutefois, le propriétaire a l'obligation de replanter.

Monsieur GAUDEL aimerait faire revenir les commerçants au sein du village. Monsieur GAUDEL est invité à créer un groupe de travail sur ce sujet.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h11*

**Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 est composé de 20 délibérations :**

17-26	Mise à jour du tableau du Conseil Municipal	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
18-26	Représentant à l'ADICO	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
19-26	Représentant auprès du Centre de gestion de l'Oise	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
20-26	<b>Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
21-26	Représentant SLE THELLOISE /SE60	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
22-26	Représentant au SMEPS (Syndicat Mixte d'Eaux Potables des Sablons)	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
23-26	Représentant au CAUE	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
24-26	Représentant INGE OISE	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
25-26	Représentant au sein des associations ADLT – VIEILLE ALLIANCE et COMITE DES FETES	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
26-26	Représentant au CONSEIL D'ECOLE	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
27-26	Nomination du Correspondant DEFENSE	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
28-26	<b>Demande de révision des statuts du SIRS</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
29-26	Représentant au SIRS	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
30-26	Création commission <b>accessibilité, bâtiments communaux, cimetière, chemin et voirie</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
31-26	Création <b>Commission d'Appel d'Offres</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
32-26	Création commission <b>Finances et Budgets</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
33-26	Création commission <b>Information communication</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
34-26	Création commission <b>PLU</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
35-26	Création commission <b>Sécurité Défense Incendie</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
36-26	Référents <b>Signalement</b>	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

Signature du Maire  
**Ludovic GORINE**

Signature du Secrétaire de séance  
Aude VAN ECKHOUT

## Compte-rendu du 10 avril 2026

Nom	Signature
GORINE Ludovic	
MIESZCZAK Michaël	
TURPIN Dominique	
SAMI Mohamed	
DIDOMENICO Clotilde	
CAMOIT Frédérique	
MONOT Philippe	
LIMA Paulo	
GUTIERREZ Sylvie	
VAN EECKHOUT Aude	
DUCLERCQ Loïc	
DE AZEVEDO Virginie	
GAUDEL Philippe	
TROUILLET Jérémie	
TAUATITI Rosalie	